

1. *Débitrice:* **Socoferap en sursis concordataire**

2. *Remarques:* Autorisation d'aliéner

Messieurs les Créanciers sont avisés que par jugement du mardi 21 janvier 2003, le Tribunal de Première Instance de Genève a autorisé Socoferap en sursis concordataire à vendre l'immeuble dont elle est propriétaire au rue François-Dussaud 17, 1227 Carouge, pour le prix de CHF 1'650'000.-, aux conditions de sa requête du 13 janvier 2003 et ordonné le versement de l'intégralité du produit de la vente sur le compte de Socoferap en sursis concordataire.

Marie-Flore Dessimoz, avocate  
1217 Meyrin-Genève

(00853430)